



الشركة الجهوية للنقل بولاية صفاقس
SORETRAS

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DU TRANSPORT

الجمهورية
التونسية



TERMES DE REFERENCES



CONSULTATION SPF N° 13/2024

**Réparation du Système d'Extinction Automatique
de la Salle Serveur du Siège Social de la
Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax
« SORETRAS »**



La Soumission



**Réparation du Système d'Extinction Automatique
De la Salle Serveur du Siège Social de la
Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax**

« SORETRAS »

SOUMISSION

Je soussigné

Agissant en qualité de

Au nom et pour le compte de

Adhérent à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous le N°

Inscrit au Registre Nationale des Entreprises sous le numéro :

Matricule fiscale :

Faisant élection domicile à :

Tél : **Fax** **E-mail**

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à la consultation pour les prestations de réparation du système d'extinction automatique de la salle serveur du siège social de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax « SORETRAS », comprenant les documents suivants :

1. Dossier de consultation
2. La Soumission.
3. Les documents annexes

Après m'être personnellement rendu compte de la situation actuelle du lieu et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter,

Me soumetts et m'engage :

1- A exécuter et achever lesdites prestations conformément aux conditions stipulées dans le dossier de consultation et moyennant les prix unitaires fermes et non révisables, que j'ai établis moi-même au bordereau des prix /Détail Estimatif pour arrêter le montant total à la somme de :

- Montant H.T.V.A (en Dinars, en chiffres et en lettres)

.....

.....

- Montant T.V.A (en Dinars, en chiffres et en lettres)

.....

.....

- Montant T.T.C. (en Dinars, en chiffres et en lettres)

.....

.....

Résultant du total de l'application de mes prix unitaires aux quantités prévues au bordereau des prix/Détail Estimatif et vérifié par mes soins tel que défini dans la présente consultation.

2- A commencer les prestations à la date fixée par le planning d'intervention, et les achever dans le délai contractuel de 7 à 10 jours ouvrables.

3- A rester lié par mon offre et à maintenir valables les conditions de la présente soumission pendant un délai de 90 jours à partir du jour qui suit la date limite fixée pour la réception des offres.

4- A me conformer à toutes les conditions stipulées par le dossier de consultation et à celles qui seraient éventuellement mentionnées dans l'avis de la consultation.

5- J'ai bien noté que vous avez le droit d'annuler la consultation pour des motifs techniques ou financiers ou pour des considérations d'intérêt général et que je ne peux prétendre à être indemnisé de ce fait.

6- L'office du commerce de la Tunisie se libérera des sommes dues par lui en créditant le compte ouvert au nom de mon entreprise à la Banque, RIB n° :

Fait à....., Le.....,

Bon pour soumission



Cahier Des Charges

**Réparation du Système d'Extinction Automatique
De la Salle Serveur du Siège Social de la
Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax**

« SORETRAS »

CAHIER DES CHARGES

1. CONTEXTE :

La Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax « SORETRAS » repose sur une infrastructure essentielle pour la gestion et le traitement de ses données critiques. Pour protéger cette infrastructure contre tout risque d'incendie, un système d'extinction automatique est installé dans la salle serveur. Ce système a récemment rencontré des défaillances, nécessitant une réparation immédiate pour garantir la sécurité des équipements informatiques et des données.

Ce document présente les termes de référence pour la réparation du système d'extinction installé dans la salle serveur de la Société Régionale de Transport de Sfax « SORETRAS ».

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de cette mission est de diagnostiquer, réparer et restaurer le système d'extincteur d'incendie installé dans la salle serveur, afin d'assurer une protection efficace et conforme aux normes de sécurité pour les installations informatiques.

3. DESCRIPTION DU SYSTEME ACTUEL :

Le système d'extinction d'incendie est un système automatique à gaz (Exemple : FM-200, CO2, etc.), conçu pour supprimer rapidement les incendies sans causer de dommages aux équipements sensibles. Il se compose des éléments suivants :

- Détecteurs de fumée et de chaleur.
- Réservoirs de gaz d'extinction.
- Unité de contrôle centralisée.
- Buses de distribution de gaz.
- Système d'alarme.

4. ETENDUE DES TRAVEAUX :

Les travaux à effectuer incluent les étapes suivantes :

4.1 INSPECTION COMPLETE :

- Inspection de tous les composants du système (capteurs, tuyaux, buses, panneaux de contrôle, alarmes).
- Identification des dysfonctionnements ou des composants défectueux.
- Vérifications des fuites de gaz ou des obstructions dans le réseau de distribution.

4.2 REPARATION ET REMPLACEMENT DES PIECES DEFECTUEUX :

- Réparation des capteurs de chaleur ou de fumée défectueux.
- Remplacement des buses, déclencheurs, raccords ou tuyaux endommagés.
- Réparation ou reprogrammation du panneau de contrôle si nécessaire.

4.3 TESTS DE FONCTIONNEMENT ET CONFORMITE :

- Test de détection et de déclenchement.
- Simulation d'incidents pour valider l'efficacité du système après réparation.
- Vérification de la conformité du système avec les normes locales et internationales (NFPA, ISO).



4.4 FORMATION :

- Formation de l'équipe technique de SORETRAS pour assurer la gestion du système en cas d'incident.

5. LIVRABLES ATTENDUES :

- Rapport d'inspection détaillé avec les observations et recommandations.
- Système réparé et pleinement fonctionnel, validé par des tests rigoureux.
- Documentation technique incluant les procédures d'entretien, les schémas et la liste des composants remplacés.
- Rapport de conformité prouvant que le système est conforme aux normes de sécurité incendie.

6. DELAI D'EXECUTION :

Les travaux devront être exécutés dans un délai de 7 à 10 jours ouvrables, à compter de la date de signature du contrat.

7. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES :

Le prestataire doit répondre aux exigences suivantes en présentant les justificatifs nécessaires :

7.1 COMPETENCES TECHNIQUES :

- Expertise dans les systèmes d'extinction d'incendie à gaz.
- Maîtrise des normes internationales en matière de sécurité incendie (NFPA, APSAD, ISO).

7.2 EXPERIENCE :

- Preuve d'au moins 5 années d'expérience dans l'installation, la réparation et la maintenance de systèmes d'extinction d'incendie pour des infrastructures sensibles.

7.3 CERTIFICATIONS :

- Certifications valides de sécurité incendie et de manipulation des gaz d'extinction (Exemple : NFPA, APSAD).
- Certificats de formation sur l'installation et la maintenance des systèmes de protection contre l'incendie.

8. CONDITIONS CONTRACTUELLES :

- **Responsabilité** : le prestataire est le responsable de toute détérioration supplémentaire ou accident causé par une mauvaise manipulation durant l'intervention.
- **Garantit des travaux** : les réparations et les pièces remplacées doivent être garanties pour une période de 12 mois.
- **Assurance** : le prestataire doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à cette intervention.

9. COUT ET OFFRE FINANCIERE :

Le prestataire doit soumettre une offre financière détaillée qui couvre les aspects suivants :

- **Frais d'inspection** : Honoraires pour l'évaluation initiale du système.
- **Pièces de rechange** : Coût des composants défectueux à remplacer (détaillé par pièce).
- **Main-d'œuvre** : Coût de la main-d'œuvre pour la réparation et l'installation des pièces de rechange.
- **Tests et vérifications** : Frais associés aux tests de fonctionnalité après réparation.
- **Formation** : Honoraires pour la formation du personnel de la SORETRAS sur le système réparé.



10. MODALITE DE PAIEMENT :

Le règlement des honoraires du prestataire sera conformément à une démarche comportant trois (3) étapes détaillées comme suit :

- **Etape N° 1** : 20 % du montant des honoraires sur présentation de la facture après signature du procès-verbal de réception du matériel (Après la livraison des pièces de rechange).
- **Etape N° 2** : 60 % du montant des honoraires sur présentation de la facture après signature du procès-verbal de de réception définitive.
- **Etape N° 3** : 20 % du montant des honoraires sur présentation de la facture après l'achèvement de la période de garantie (12 mois).

11. SUVI ET EVALUATION :

Un responsable technique de la SORETRAS sera chargé de :

- Superviser le bon déroulement des travaux.
- Assurer la conformité des réparations avec les normes.
- Valider les tests de performance du système réparé.

Un rapport final d'audit sera requis pour évaluer la qualité et la conformité des réparations.

12. DEPOUILLEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTIONS

Le dépouillement sera fait sur la base du prix total de l'offre financière pour l'ensemble des articles.

Le soumissionnaire dont l'offre est le moins disant en T.T.C pour l'ensemble des articles est déclaré adjudicataire du marché de la consultation.

13. ENVOIE DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées directement au bureau d'ordre du siège social de la SORETRAS, à l'adresse indiquée ci-dessous ou expédiées par voie postale recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste sous pli cacheté strictement anonyme, au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la SORETRAS à l'adresse suivante :

SORETRAS : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax avec les seules mentions : **Confidentiel A ne pas ouvrir** « Consultation SPF N° 13/2024 Relative à la désignation d'une entreprise pour lui confier la mission de réparation du système d'extinction automatique de la salle serveur du siège social de la Société Régionale de transport du Gouvernorat de Sfax « SORETRAS » ».

14. MODALITES DE SOUMISSION

Les prestataires intéressés doivent soumettre leur offre technique et financière ainsi que leurs références et qualifications avant le **Mercredi 25 Décembre 2024** (Le cachet et la date du bureau d'ordre fait foi), passé ce délai, aucune offre ne sera prise en considération.

Les documents à soumettre incluent :

- **Offre technique** détaillant la méthodologie de travail, les matériaux à utiliser, et les ressources humaines mobilisées.
- **Offre financière** détaillant le coût des services.
- **CV et références** des membres clés de l'équipe intervenante.
- **Certificats** de compétences et d'expérience dans les systèmes d'extinction.



15. CONTACTS :

Pour toute question relative à ces termes de référence ou pour organiser une visite technique préalable, veuillez contacter :

Nom : Ben Farhat Mohamed

Poste : Cadre chez le service Informatique de la SORETRAS

Email : rsi@soretras.com.tn

Téléphone : +21654002066

Lu et Accepté par l'entreprise

Fait à le,



**Réparation du Système d'Extinction Automatique
De la Salle Serveur du Siège Social de la
Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax**

« SORETRAS »

ANNEXES



Annexe N°1 : La fiche des renseignements généraux sur Le Soumissionnaire

Annexe N°2 : Bordereaux des pris / Détail estimatif



Réparation du Système d'Extinction Automatique
De la Salle Serveur du Siège Social de la
Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax

« SORETRAS »

ANNEXE N° 1

MODELE DE FICHE DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom ou raison sociale

Adresse

Téléphone Fax

E-mail :

N° de l'identité fiscal

Inscrit au registre Nationale des Entreprise (RNE) sous le N° :

Enregistrement au bureau d'enregistrement de

Sous le N°

Date d'enregistrement

Nombre approximatif du personnel technique

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom, prénom et fonction)

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire



**Réparation du Système d'Extinction Automatique
De la Salle Serveur du Siège Social de la
Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax**

« SORETRAS »

ANNEXE N° 2

MODELE D'ANNEXE POUR L'OFFRE FINANCIERE

I. INSPECTION ET DIAGNOSTIC				
Désignation		Quantité	Prix Unitaire en DT d'une heure HTVA	Prix Total en DT des heures HTVA
Honoraires pour l'évaluation initiale du système		3
Total I. en HTVA			
II. PIECES DE RECHANGE				
N° Ordre	Désignation	Quantité	Prix Unitaire en DT HTVA	Prix Total en DT HTVA
1
2
3
4
5
Total II. en HTVA			
III. MAIN-D'ŒUVRE				
Désignation		Quantité	Prix Unitaire en DT HTVA	Prix Total en DT HTVA
Coût de la main-d'œuvre pour la réparation et l'installation des pièces de rechange		1
Total III. en HTVA			

IV. TESTS ET VERIFICATIONS			
Désignation	Quantité	Prix Unitaire en DT HTVA	Prix Total en DT HTVA
Frais associés aux tests de fonctionnalité après réparation	1
Total IV. en HTVA		
V. FORMATION			
Désignation	Quantité	Prix Unitaire en DT HTVA	Prix Total en DT HTVA
Honoraires pour la formation du personnel de la SORETRAS sur le système réparé	4
Total V. en HTVA		
TOTAL I. + II. + III. + IV. + V. en HTVA		
TVA (.....)		
TOTAL GENERAL TTC		

Arrêté Le présent Bordereau des prix /Détail estimatif à la Somme de :.....
.....
.....(En toutes lettres TTC).

NB : Les quantités ci-dessus indiquées au Paragraphe **I.** relative au Honoraires pour l'évaluation initiale du système et au Paragraphe **V.** relative au Honoraires pour la formation du personnel de la SORETRAS sur le système réparé, sont définies à titre indicatif. Elles peuvent être variables en plus ou en moins et ce selon la nécessité du travail et après l'accord préalable de la « SORETRAS ».



Fait à le
Signature et cachet du soumissionnaire